

Aiacciu, u 24 di ferraghju di u 2020

CUMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Communiqué du Conseil exécutif de Corse : point sur la situation relative au coronavirus au lundi 24 février 2020

Le Conseil exécutif de Corse a participé ce jour à une réunion d'urgence avec le Préfet de Corse et la Directrice de l'ARS, compétents à titre principal en matière de politique sanitaire. Indépendamment de la compétence étatique en la matière, le Conseil exécutif de Corse considère en effet qu'il est de sa responsabilité politique de veiller à protéger la Corse d'un potentiel risque sanitaire.

Au-delà de cette vision politique, le Conseil exécutif de Corse est également pleinement mobilisé dans le cadre de ses compétences en matière de prévention sanitaire, afin de co-construire avec l'Etat une réponse d'ensemble coordonnée, efficace et adaptée à la Corse. C'est dans ce cadre que s'est tenue la réunion de ce jour, qui a conduit au constat et aux conclusions suivantes.

Il est d'abord important de souligner que la Préfecture nous a assuré que, contrairement à certaines rumeurs, il n'y a à ce jour aucun cas, ni aucune suspicion de coronavirus en Corse.

Par ailleurs, au regard des modalités de transmission du coronavirus, et de son niveau de propagation actuel, il apparaît inadapté de procéder en l'état à une interruption des liaisons maritimes entre l'Italie et la Corse. En effet, une telle mesure ne saurait être efficace que si elle concerne l'ensemble des flux maritimes et aériens, non seulement avec l'Italie, mais également avec la France et les autres pays.

Un tel blocus total, s'il était décidé aujourd'hui, le serait au surplus pour un temps indéfini, puisque la levée d'un éventuel blocus ne saurait pour l'instant être reliée à un terme précis.

Enfin, plusieurs milliers de Corses ont passé leurs vacances à l'extérieur de l'île et sont d'ores et déjà rentrés en Corse. Un nombre équivalent va rentrer de vacances : interrompre les liaisons maritimes et aériennes conduirait à les mettre corrélativement en quarantaine pendant quinze jours, durée de la période d'incubation.

Au total, de telles décisions sont, de l'avis du Ministère de la Santé et de l'ARS, totalement disproportionnées par rapport à la situation.

Ce constat a au demeurant été également dressé par nos voisins sardes qui n'ont pas, eux non plus, interrompu les liaisons aériennes et maritimes.

La situation demeurant toutefois très évolutive, le Conseil exécutif de Corse restera très vigilant et veillera à ce que les mesures prises soient adaptées au niveau de propagation et aux risques encourus.

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été actées entre la Collectivité de Corse, la Préfecture et l'ARS :

- **La mise en place d'une cellule quotidienne de veille et de coordination** concernant l'état des lieux, l'évolution de la situation et les mesures à mettre en œuvre. Les services de la Collectivité seront ainsi présents tous les matins à 9h30 au centre opérationnel à Aiacciu.
- **La Collectivité de Corse véhiculera et diffusera les informations de prévention et de protection à destination du grand public** et des établissements médico-sociaux relevant de sa compétence.

Les trois messages essentiels à porter et à diffuser sont :

- ✓ Les **bons gestes à adopter** sont les mêmes que pour la grippe saisonnière (lavage fréquent des mains, mouchoirs jetables, hygiène des surfaces possiblement contaminées...)
 - ✓ Les personnes qui présentent des symptômes suspects (toux, fièvre, état grippal) doivent rester confinées et **contacter le 15**. Il est primordial de respecter cette consigne afin d'éviter une propagation éventuelle du virus
 - ✓ Les personnes qui reviennent d'un pays à risque peuvent contacter le **numéro vert : 0 800 130 000**, mis en place par la Préfecture afin d'obtenir un accompagnement personnalisé.
- **Les centres hospitaliers d'Aiacciu et de Bastia, reconnus comme centres de référence en Corse**, sont d'ores et déjà sensibilisés et mobilisés et seront en mesure d'offrir un parcours personnalisé en cas de symptômes ou de suspicion de coronavirus.
 - En cas de suspicion, **le diagnostic doit pouvoir être effectué le plus tôt possible**. Aussi, la Collectivité de Corse souhaite que les examens nécessaires au diagnostic puissent être réalisés en Corse. Des agréments à cet égard sont en cours d'attribution.
 - Les autres acteurs institutionnels de l'île et opérateurs économiques (collectivités locales, Rectorat, Université de Corse, chambres consulaires, compagnies maritimes et aériennes, agences de voyages) seront associées à l'information et à la mise en œuvre des décisions prises et à intervenir.
 - **Un point régulier sera fait publiquement par la Collectivité de Corse** et les autorités compétentes aux fins d'éviter au maximum les phénomènes de rumeurs et d'effolement et de traiter la situation avec toute la rigueur, l'engagement et la transparence nécessaires.